



En 2023, notre association AGLEAU est restée vigilante pour défendre, non seulement la qualité de l'eau de nos robinets, mais aussi pour préserver la ressource Eau qui est menacée par le bouleversement climatique. En effet, le niveau des nappes phréatiques (ce sont les eaux souterraines) sous le Vexin baisse dangereusement et leur qualité se dégrade progressivement. Le débit de l'Oise, comme celui de la plupart des fleuves en France (*que l'on appelle les eaux de surfaces*), risque de diminuer de plus en plus, surtout l'été.

*L'eau n'est donc pas une marchandise comme les autres, c'est un **bien commun, vital** qui doit être protégé.*

AGLEAU : bilan et perspectives

Créée en 2010 pour promouvoir la gestion publique des services de l'eau (*potable et usée*), AGLEAU met au compte de son action le retour en gestion publique de l'usine de traitement des eaux usées de Neuville en juin 2022.

Cependant son contrôle par les usagers reste un impératif pour AGLEAU qui participe à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) en charge maintenant de tout le cycle de l'eau usée.

Pour ce qui est de l'eau potable, le contrat de délégation VEOLIA-CYO, modifié en 2024, prend fin en décembre 2026 et le principe d'un retour à une gestion publique a été décidé par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Plusieurs options peuvent être retenues :

- Régie autonome (*seule autonomie financière*) ou Régie personnalisée (*Personnalité morale et autonomie financière*)
- Société publique locale (SPL) dont les actionnaires sont exclusivement les communes ou intercommunalités ayant décidé sa création. Ce serait le choix de la CACP qui envisage cette création en y associant des intercommunalités du Vexin.
- Le SIARP s'est également positionné pour la reprise de la distribution de l'eau potable.

Quel mode de gestion publique retenir ?

AGLEAU participera activement aux travaux initiés par la CACP et étudiera les différentes solutions afin d'élaborer des propositions servant pleinement les intérêts des usagers en ayant soin de les informer le mieux possible.

Le calcaire. Obtenir la juste mesure !

La minéralisation (*calcium, magnésium, potassium*) de l'eau se mesure en degré français (°f) qui est l'unité du titre hydrotimétrique (TH). 1°f correspond à la dureté d'une solution contenant 10mg de carbonate de calcium par litre.

Faut-il retirer tous les minéraux de l'eau ?

Seulement partiellement, car l'absence totale de minéraux est néfaste pour la santé et engendre de la corrosion. A titre d'exemple, pour les installations sophistiquées du chauffage urbain le TH doit être compris entre 12 et 18°f.

Encore trop de Cergy-pontains reçoivent une eau très dure, 45°f, alors que la majorité bénéficie d'une eau titrant au maximum 20°f. Cela ne satisfait pas AGLEAU qui défend qu'au prix unique de l'eau doit correspondre une qualité équivalente.

L'usine de traitement de Méry sur Oise est en mesure d'alimenter l'agglomération avec une eau à 20°f et rend donc possible l'abandon des forages Cergy 1 et 3 de la plaine maraîchère dont le TH est autour de 45°f.

Sans avoir toutes les données, AGLEAU a estimé le montant de l'achat d'eau complémentaire en provenance de Méry autour de 200 000 euros par an (*soit environ 0,02 € par m3 pour l'ensemble des usagers de la CACP*).

A rapprocher des 3 330 824 euros de résultat net affiché par VEOLIA-CYO en 2022.

N'envisageant de traiter ce problème qu'à partir de 2027 avec le nouveau mode de gestion, la CACP se satisfait de la situation actuelle, arguant du fait que l'eau potable très « calcaire » entartre certes les appareils mais ne pose pas de problème de santé.

Informations détaillées et bulletin d'adhésion 2024 sur le site <http://agleau.fr>

Merci à toutes celles et tous ceux qui renouvelleront leur soutien.

Courriel : agleau@agleau.fr

AGLEAU, 43 rue de Cergy 95000 Neuville-sur-Oise. 2010 000 4 - RNA W953002130

LES AUTRES SERVICES PUBLICS DÉLÉGUÉS par CERGY-PONTOISE

AGLEAU participe, avec différentes associations de consommateurs et d'usagers, aux réunions de la CCSP (Commission Consultative des Services Publics Locaux) concernant les services publics dont la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a délégué la gestion. Les rapports annuels du délégant et des entreprises délégataires sont examinés par la commission avant la présentation en conseil communautaire.

DSP Aren'Ice

« Temple des sports de glisse », cette double patinoire et salle de spectacle a ouvert ses portes fin 2016. Cet équipement fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) entre la CACP et Univers Glace, filiale de l'UCPA et sera exploitée jusqu'en 2036.

Avant l'officialisation par le conseil communautaire en 2013, AGLEAU dénonçait son coût trop élevé pour le contribuable dans un avis défavorable émis en CCSP. La charge financière de la CACP de 4 M€ par an environ reste trop importante comparée à celle du délégataire qui peut rémunérer largement ses actionnaires en 2022.

C'est aussi l'avis de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport rendu pour les exercices 2017 à 2021*. **AGLEAU persiste dans son analyse : le service aurait globalement coûté moins cher si la CACP l'avait pris directement en charge.**

*<https://ccomptes.fr/fr/publications/communaute-dagglomeration-de-cergy-pontoise-val-doise-1> (pages 21 à 27)

DSP éclairage public

Le Partenariat Public Privé, portant sur la rénovation indispensable des équipements, a entraîné une nette amélioration de l'éclairage public : moins de pannes et diminution sensible de la consommation d'électricité qui a compensé la forte augmentation de son prix.

Cependant cette amélioration ne bénéficie pas aux résidents des ASL non rétrocedées, encore très nombreuses, qui pourtant l'ont financée par les impôts locaux perçus par la CACP.

AGLEAU regrette également que l'application pour smartphone « j'allume ma rue » soit difficile d'accès pour de nombreuses personnes.

Il n'en reste pas moins que ce partenariat public privé avec SPIE et Vinci via une filiale dédiée CYLUMINE pèse sur l'endettement de la CACP*.

DSP traitement des déchets

Cette DSP a été reprise en février 2022 par la société PAPREC à la fin du contrat CGE-CP. On constate déjà une meilleure tenue des déchetteries.

Tri, collecte et traitement des déchets ménagers fermentescibles deviennent obligatoires au 1^{er} janvier 2024. Les biodéchets des cantines scolaires (7,3 tonnes/an) sont déjà collectés dans les écoles de l'agglomération depuis fin 2022 mais ils sont traités en Seine-Saint-Denis.

L'enjeu pour le délégataire est de se mettre en capacité de traiter tous les biodéchets de l'agglomération sur site, évitant ainsi les transports polluants.

Il est aussi urgent de parvenir à réduire plus rapidement les quantités de déchets que nous produisons. pour atteindre l'objectif de diminution de 58 kg par habitant et par an entre 2020 et 2027 fixé dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

DSP chauffage urbain

Le réseau de chauffage urbain construit pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) des premiers quartiers « Ville Nouvelle » de Cergy-Pontoise, il y a plus de 50 ans, s'est étendu et a beaucoup vieilli. La rénovation indispensable et l'extension des installations figurent au programme du nouveau délégataire CENERGY. Une grosse partie a déjà été réalisée.

Grâce à l'hiver doux qui a entraîné une baisse de 21% de la consommation de chaleur et au bouclier tarifaire de l'Etat, la facture 2022 des abonnés n'a pas trop augmenté.

Mais pour trop d'usagers en habitat collectif, l'excès de calcaire dans l'eau des échangeurs des sous-stations génère des surcoûts importants.

AGLEAU continue de porter les axes très prioritaires définis lors de la concertation engagée par la CACP en 2018 :

1. La qualité de service
2. Limiter le prix du service pour l'abonné.